

Coopération et transversalité : une clarification des termes

Leboterf G., Ingénierie et évaluation des compétences, Éditions des Organisations.

Très souvent les questions de compétences collectives sont abordées en termes de transversalité ou de coopération. Les deux termes sont alors utilisés indifféremment. Travailler en transversalité est considéré comme synonyme de coopérer et réciproquement.

Le tableau suivant vise à établir une distinction simple entre ces deux termes qui, même s'ils sont liés, ne s'en réfèrent pas moins à des exigences différentes.

Si la transversalité implique la coopération (il faut coopérer pour travailler en transversal), la coopération ne signifie pas toujours transversalité.

Travailler en transversal, c'est coopérer entre des entités organisationnelles (département, services, ateliers, divisions...) ou institutionnelles différentes (partenaires externes à une institution, cotraitants, sous-traitants...) plus ou moins éloignées, et en tout cas fonctionnant selon des logiques d'action distinctes.

Il est possible de coopérer sans travailler en transversalité : c'est le cas au sein d'une même équipe de travail.

